

Conditions générales live paillettes

ARTICLE 1 : OBJET - L'objet des présentes conditions générales concerne la prestation live paillette réalisée par Easyevent.fr, SIRET 843 288 192 00019. Les présentes conditions générales sont réputées acceptées par le client au moment de la validation de la devis et dépôt d'acompte.

ARTICLE 2 : DETAIL DE LA PRESTATION - La prestation live paillette s'agit d'une performance artistique pendant laquelle l'artiste réalise un portrait de ou des clients à base de colle et effectue un lancer de paillettes à la fin de la prestation pour que les invités puissent découvrir le tableau.

ARTICLE 3 : PAIEMENT - Le client qui conclut un contrat de location est responsable des montants spécifiés dans le bon de commande. Le bon de commande est établi par le client en tenant compte des éléments de prix communiqués par Easyevent.fr. A l'exception de conditions particulières, les conditions de paiement sont les suivantes : Paiement d'un acompte au moment de la réservation de la prestation puis paiement du prix total de la prestation, via les moyens de paiement autorisés par easyevent.fr au moins 5 jours ouvrés avant le jour de la location. Easyevent.fr se réserve le droit d'annuler la prestation si le client n'a pas payé intégralement la commande 5 jours ouvrés avant le jour de la prestation. Après règlement de la commande, Easyevent.fr envoie une facture attestant de la réception du paiement et de la prise en compte définitive de la prestation.

ARTICLE 4 : RETARD - Easyevent.fr se réserve le droit d'annuler la prestation si l'horaire préalablement fixé de passage est dépassé de plus de 45 minutes.

ARTICLE 5 : ANNULATION - Le client ne peut résilier la commande hors cas de force majeure. Le client qui résilie doit informer Easyevent.fr au minimum 22 jours avant la date de l'événement pour ne pas devoir payer l'ensemble de la prestation ou afin de se voir rembourser sa commande si il avait déjà payé. L'acompte de réservation de la date n'est pas remboursé (Nous rappelons que lorsqu'on réserve une date, on refuse potentiellement la prestation à d'autres clients).

ARTICLE 6 : PORTRAIT MARIÉS - Le client s'engage à envoyer le portrait à réaliser au plus tard 30 jours avant la date de la prestation afin de permettre à l'artiste de s'entraîner pour réaliser la prestation.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ - easyevent.fr s'engage à protéger le sol sur 3m carré et à débarrasser les paillettes qui tombent sur cette surface. Easyevent.fr ne peut être tenue responsable ou ne s'engage pas à nettoyer ou remettre en état le sol ou les murs dépassant cette superficie.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ - Les deux parties s'engagent à traiter de manière strictement confidentielle toutes les informations qui leur sont transmises, notamment toutes les informations techniques, commerciales et financières concernant ses services, et à les divulguer à quelque titre que ce soit, sous quelque forme que ce soit et à qui que ce soit.

ARTICLE 9 : LITIGE En cas de litige ou de litige en relation avec l'exécution et/ou l'interprétation de la prestation entre Easyevent.fr et le client, les tribunaux de Crosne (91) sont seuls compétents.